

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur. Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire ; il sera testé chaque année.

A votre intention, vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Merci de les respecter.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

CONSIGNES AUX PARENTS

DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE.....

Restez à l'abri ou regagnez un bâtiment en dur, en évitant que l'air extérieur ne pénètre à l'intérieur (fermer portes et fenêtres, couper les ventilations, boucher les entrées d'air...)

Ne sortez pas, n'allez pas chercher votre enfant ; vous mettriez votre vie et la sienne en danger, vous gêneriez les déplacements des services de secours.

Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.

Ne téléphonez pas ; éteignez vos portables afin de laisser libres les réseaux pour les services de secours.

Toutes les informations et le suivi de la situation de crise sont disponibles de façon officielle sur :

France Inter : 89.9 Mhz

France Info : 105.7 Mhz

Radio Nostalgie : 97.6 Mhz

Prévoyez un poste récepteur à piles.

Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.

CONSIGNES AUX ÉLÈVES

Lorsque vous entendez le signal sonore de mise à l'abri (message diffusé par le mégaphone de l'établissement)

**NE SORTEZ PAS !!!
N'UTILISEZ PAS L'ASCENSEUR !!!**

Abritez-vous dans un bâtiment.
Écoutez et respectez les consignes données par les adultes du collège.

**N'UTILISEZ PAS VOTRE
TÉLÉPHONE !!!**

Éteignez vos portables afin de laisser libre les réseaux pour les services de secours.

**PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA
DISCIPLINE**

Afin d'éviter une hausse de la consommation de dioxygène et une montée de la température dans les salles dans lesquelles vous serez confinés.

**SOYEZ SOLIDAIRE ET EN GROUPE
Si besoin, aidez vos camarades...**

Transmettez sans délai aux adultes présents, toute anomalie constatée : agitation d'un camarade, blessure éventuelle, etc.

La réussite de ce plan dépend de votre civisme. Merci donc de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.

TYPES DE RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles :

- Le risque naturel lié à la météorologie : tempête, vent violent, inondation, etc.
- Le risque technologique : incendie, menace d'explosion, etc.
- Le risque lié au transport de matières dangereuses.

L'ALERTE

- Alerte et fin d'alerte : en cas de risque, l'alerte est déclenchée par le Préfet, par le Maire ou directement par le chef d'établissement.
- France Inter est la radio qui diffusera les informations officielles concernant la crise en cours et la fin de l'alerte.
- Le déroulement du plan de crise est coordonné par le chef d'établissement qui collecte les informations nécessaires au suivi et au contrôle des actions engagées. C'est lui qui rend compte aux autorités.

LA MISE EN SÛRETÉ

- Moyens matériels : dans chaque lieu stratégique, une mallette de première urgence est à disposition. Son contenu permet la sécurisation du lieu, l'organisation de la vie, les premiers secours dans l'attente de la fin d'alerte.
- Moyens humains : tout le personnel de l'établissement contribue à la réalisation du plan ainsi que tous les élèves selon leurs compétences.



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ

(En cas de risque majeur)

***Consignes et
informations à l'intention
des parents et des
élèves.***